

## ARTICLE 1 : OBJET

La Librairie Générale Française (Le Livre de Poche), société anonyme au capital de 7.426.442 Euros, dont le siège social est 31 rue de Fleurus, 75278 Paris Cedex 06, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 542 086 749, organise, pour la période courant du 3 janvier 2008 au 28 février 2008, un jeu promotionnel sans obligation d'achat intitulé "Sur les traces de Rachel" (ci-après "le Jeu-concours"), sans obligation d'achat.

## ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Participants:

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine, Dom-Tom, Belgique ou Suisse à l'exclusion du personnel des sociétés ayant collaboré à la création de ce jeu ou ayant un lien juridique avec la société organisatrice, ainsi que leurs proches (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs et les autres résidents du même foyer). Pour les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Chaque participant n'est autorisé à créer qu'un seul compte-joueur ou à n'envoyer qu'un seul bulletin de participation. La participation multiple d'un même participant (même nom, même prénom, même code postal, même date de naissance) pourra entraîner sans préavis la disqualification du participant au tirage. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Le joueur s'engage à remplir en bonne et due forme et lisiblement, sans surcharge ni rature, tous les champs du formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes.

La Librairie Générale Française se réserve le droit d'annuler un gain si le gagnant n'a pas rempli le formulaire d'inscription conformément à ses pièces justificatives d'identité et d'adresse, qu'il devra produire pour rentrer en possession de son lot.

Toutes les participations (bulletins de jeu, participations par Internet) seront regroupées dans un fichier informatique de type Excel afin de procéder au tirage au sort.

A tout moment, le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

## ARTICLE 3 : MODALITES DE JEU

Pour participer au tirage au sort final, il suffit de remplir le bulletin de participation par internet, à disposition sur le site [www.danbrown-livredepoche.com](http://www.danbrown-livredepoche.com) entre le 3 janvier 2008 et le 28 février 2008, ou bien de remplir le bulletin papier à disposition dans tous les points de vente livres en France Métropolitaine, Dom-Tom, Belgique ou Suisse, ou de remplir le bulletin-bandeau disponible directement sur le livre Deception Point de Dan Brown (édition Le Livre de Poche), ou en indiquant les réponses sur papier libre, puis de l'envoyer après affranchissement entre le 2 janvier 2008 et le 28 février 2008 (cachet de la poste faisant foi) à :

Grand Jeu concours Livre de Poche

"Sur les traces de Rachel"

Cedex 3543

99354 Paris Concours

Les inscriptions pour le tirage au sort seront closes à 23 heures 59 minutes 00 secondes le 28 février 2008, heure de Paris. Toute tentative d'inscription au delà de cette heure ne sera pas validée (le système informatique de La Librairie Générale Française faisant foi). Seront éliminés du jeu les envois insuffisamment affranchis ou adressés en recommandé.

Le tirage au sort sera effectué au plus tard le 21 mars 2008 en présence de Maître Le Honsec, Huissier de Justice, 78512 Rambouillet, parmi tous les participants ayant respecté les conditions d'inscription ci-dessus.

Il sera procédé au tirage au sort de 1010 gagnants et de 100 personnes subsidiaires pour le cas où certains des gagnants ne justifieraient pas des indications portées sur le formulaire d'inscription.

## ARTICLE 4 : DOTATIONS MISES EN JEU

La dotation de ce jeu comprend 10 voyages valables pour 2 personnes et 1000 livres Deception Point de Dan Brown (édition Le Livre de Poche), qui seront envoyés à 1010 personnes tirées au sort dans les participants ayant donné les bonnes réponses.

Descriptif cadeaux:

\*Du 1er au 10ème prix:

Un voyage valable pour 2 personnes à bord de l'Express Côtier de Norvège du 01/01/08 au 30/04/08 et du 01/09/08 au 18/12/08 (en fonction des disponibilités)  
7 jours /6 nuits, en demi-pension

Ce voyage comprenant : les vols réguliers en classe économique (Paris / Bergen / Kirkenes / Paris), le voyage maritime en cabine extérieure double en demi-pension (du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du 7<sup>e</sup> jour). La catégorie de cabine standard extérieure sera attribuée à l'embarquement, la garantie assistance-rapatriement, les taxes aériennes ; ne comprenant pas : les transferts aéroport/port, les boissons, les déjeuners, les excursions optionnelles, le port des bagages, les dépenses personnelles.

\*Du 11ème au 1010ème prix: 1 livre Deception Point de Dan Brown (édition Le Livre de Poche)

Valeur marchande et unitaire des dotations:

Un voyage pour 2 personnes : 2922 € TTC (1461 € TTC / personne)

Un livre Deception Point de Dan Brown, édition Le Livre de Poche : 7,50 € TTC

Les gagnants seront tirés au sort, le nombre de gagnants étant limité à 1010 personnes.

Seuls les 1010 gagnants recevront un courrier électronique ou un courrier par voie postale, dans un délai bref, les informant de leur gain. Ce courrier les informera également de la démarche à suivre pour réclamer leur lot, à savoir envoyer une copie de leur justificatif d'identité à La Librairie Générale Française.

La liste des gagnants sera également publiée sur le site [www.danbrown-livredepoche.com](http://www.danbrown-livredepoche.com).

Egalement, et dans le cas où le lot ne serait pas revendiqué dans un délai de trente (30) jours, ou si le gagnant n'a pas fait parvenir la copie de son justificatif d'identité ou si celle-ci ne correspond pas aux informations indiquées sur le formulaire d'inscription, le lot qui n'aura pas pu être distribué sera attribué au gagnant subsidiaire. Ce dernier sera alors avisé par un courrier électronique ou postal et devra alors, dans un délai de 15 jours, fournir une copie de son justificatif d'identité. A défaut, il sera réputé avoir renoncé à son lot.

A noter spécifiquement pour la dotation « voyage » :

-Toute personne ayant gagné un voyage, et ne pouvant se rendre disponible aux dates fixées ne pourra prétendre à ce voyage à une autre date ni à aucune contrepartie, financière ou autre en échange de la dotation attribuée. Le voyage sera alors attribué au gagnant subsidiaire.

-Toute personne mineure ayant gagné un voyage devra impérativement être accompagnée d'une personne majeure. Si cette personne majeure n'est pas le représentant légal du mineur, elle devra impérativement justifier d'une autorisation écrite du ou des titulaire (s) de l'autorité parentale.

- la dotation étant offerte avec un départ et un retour à Paris, les frais de transports (trains, avions, voiture) ainsi que le logement à Paris la veille du départ et le jour de l'arrivée, pour les personnes n'habitant pas Paris, sont entièrement à la charge des participants.

## ARTICLE 5 : GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Le jeu étant gratuit et sans obligation d'achat de biens ou de services, La Librairie Générale Française remboursera les frais d'envoi du bulletin/bandeau de participation par voie postale correspondant à l'accès et à la participation au jeu, et les frais de connexion Internet correspondant au temps de connexion sur le site [www.danbrown-livredepoche.com](http://www.danbrown-livredepoche.com), à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse :

Grand Jeu concours Livre de Poche

"Sur les traces de Rachel"

Cedex 3543

99354 Paris Concours

avant le 28 février 2008 (le cachet de la poste faisant foi), en joignant :

- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

- une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire)

Les remboursements des frais de connexion Internet s'effectueront sur la base d'une communication locale en heure pleine d'une durée de 3 minutes (durée moyenne de connexion au site pour participer).

Les remboursements des frais d'affranchissement du bulletin de participation ainsi que, pour les gagnants, les remboursements des frais d'affranchissement de l'envoi des justificatifs d'identité, s'effectueront sur la base d'un timbre poste au tarif en vigueur.

Toute demande de remboursement incomplète, mal adressée ou erronée parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

La participation au jeu étant limitée à une participation par joueur (même prénom, même nom, même code postal, même date de naissance), La Librairie Générale Française ne saurait être tenue de rembourser plus d'une connexion au site [www.danbrown-livredepoche.com](http://www.danbrown-livredepoche.com) par participant sur la période de déroulement du jeu.

Le matériel informatique, de même que les forfaits de fournisseur d'accès à Internet, ne pourront être remboursés.

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE ET DROIT DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

\* Conditions préalables à l'inscription

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

\* Responsabilité de la société organisatrice

I) Mauvais fonctionnement, problèmes de connexion, virus

La Librairie Générale Française ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.

La LGF a vérifié que le site [www.danbrown-livredepoche.com](http://www.danbrown-livredepoche.com) est exempt de tout virus à sa création, mais n'est pas en mesure de garantir que les serveurs donnant accès au site, les sites tiers et le cas échéant, dans le futur, le site susvisé resteront constamment indemnes de virus ou autres composants susceptibles d'engendrer un dommage quelconque.

La Librairie Générale Française exclut toute garantie expresse ou implicite, notamment toute garantie de valeur, de qualité, de correspondance à la description, ou d'adéquation du site [www.danbrown-livredepoche.com](http://www.danbrown-livredepoche.com) à un usage particulier.

II) Données

En aucun cas La Librairie Générale Française ne saurait répondre d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données.

La Librairie Générale Française ne pourrait répondre si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison (comme par exemple un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de notre serveur Internet pour une raison quelconque etc...) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription etc...).

III) Préjudice

La Librairie Générale Française ne pourra répondre d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à son jeu. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

\* Possibilité d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu

La société organisatrice n'encourt aucune responsabilité si, pour une raison indépendante de sa volonté (fraude informatique, virus etc) ou en cas de force majeure (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève etc) ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé.

La direction de La Librairie Générale Française se réserve la possibilité de suspendre le jeu s'il lui apparaît qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des membres des sites Internet [www.danbrown-livredepoche.com](http://www.danbrown-livredepoche.com)

\* Droit d'exclusion

La Librairie Générale Française se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout joueur qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

## **ARTICLE 7 : INFORMATIONS NOMINATIVES**

Par l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent La Librairie Générale Française à utiliser leurs nom, prénom et photo ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence sur le site [www.danbrown-livredepoche.com](http://www.danbrown-livredepoche.com) sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les informations nominatives concernant les membres sont destinées à l'usage de La Librairie Générale Française, notamment à ses services commerciaux, marketing, financiers et comptables.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les membres disposent des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données les concernant.

Aucun frais ne sera demandé.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à :

Grand Jeu concours Livre de Poche

"Sur les traces de Rachel"

Cedex 3543

99354 Paris Concours

## **ARTICLE 8 : REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé chez Maître Le Honsec, Huissier de Justice, 78512 Rambouillet  
La consultation du règlement est également disponible en écrivant à :

Grand Jeu concours Livre de Poche

"Sur les traces de Rachel"

Cedex 3543

99354 Paris Concours

Et sur le site Internet [www.danbrown-livredepoche.com](http://www.danbrown-livredepoche.com)

Le présent Règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés sur simple demande écrite jointe à la demande de règlement, au tarif en vigueur.

## **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet.

En s'inscrivant sur le site, le joueur certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour jouer au jeu et s'engage à utiliser le site [www.danbrown-livredepoche.com](http://www.danbrown-livredepoche.com) en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables aux jeux promotionnels.

## **ARTICLE 10 : DÉPOT DU RÈGLEMENT**

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreurs manifestes qu'il appartiendra à toute personne formulant une réclamation d'établir, les données contenues dans les systèmes d'information du jeu-concours « Sur les traces de Rachel » c'est à dire de la société La Librairie Générale Française, ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.